par le parlement général,-dans quelle position nous trouvons-nous? Rappelons-nous que l'exécutif fédéral nomme le conseil législatif, préside à la législation criminelle du pays, nomme les juges qui l'administre, enfin que le gouvernement fédéral possède tous les pouvoirs souverains, à l'exclusion dos gouvernements locaux. (Ecoutez!) Eh bien! M. le PRÉSIDENT, je le dis sans hésitation, en cas de collision nous nous trouverons complètement à la merci de la majorité hostile fédérale; et elle peut nous opprimer, assimiler nos lois, suspendre nos juges, armor la milice contre nous et nous e voyer à l'échafaud ou à l'exil de la manière qu'il lui plaira, malgré nos protestations et celles de la minorité canadienne-française dans le parlement fédéral. Cela s'est déjà vu et le passé est là pour le dire, et tout nous porte à croire que les mêmes tentatives d'agression fanatique se renouvelleront de nos jours, si ce projet de confédération est adopté. (Ecoutez ! écoutez !) L'hon. député de Brome, dont on ne mettra certainement pas la loyauté en doute, a lui-même déclaré dans cette chambre que ce projet fera naître des difficultés et amènera des collisions déplorables. Eh bien! M. le Président, supposons que ces collisions et ces difficultés se produisent, que ferons-nous? Tous les pouvoirs ne seront-ils pas entre les mains du gouvernement fédéral et d'une majorité hostile? N'est-ce pas parce que le peuple le comprend qu'il rejette cette mesure avec une menace dans le regard et sur les lèvres : qu'il vous envoic tous les jours des pétitions nombreuses, dans lesquelles il présage les plus graves mécontentements? Jusqu'à quand les yeux et les oreilles des députés de cette chambre resteront-ils fermés pour ne pas être témoins de cette protestation de leurs compatriotes alarmés ? Le procureurgénéral Est lui-même refuse de nous communiquer un seul des détails du projet de confédération, et il veut que nous renongions à tous les droits que nous confère la constitions actuelle en votant en faveur d'une législature locale dont les attributions seraient nulles, et d'un parlement général où nous serons dans la proportion de 1 contre 4. Eh bien! M. le Président, il n'est pas étonnant que la population française du Bas-Canada soit unanime à repousser une confédération qui nous offre un avenir aussi sombre, (écoutez ! écoutez !) et je ne crains pas de le dire, nos ministres commettent une imprudence bien grande en imposant au peuple des

changements constitutionnels aussi graves et aussi fortement dénoncés comme un attentat à ses droits et à ses privilèges. Jamais aucune opoque do notre histoire n'a été témoin d'un pareil changement de constitution sous des circonstances aussi extraordinaires. Et c'est au moment où nous nous préparons à résister aux armées d'invasion d'un puissant voisin qu'on nous enlève les libertés dont nous jouissons après les avoir gagnées par un siècle de luttes! Mais il me semble qu'on devrait plutôt nous donner de nouvelles garanties de securité pour nous engager à combattre des adversaires aguerris. dix fois plus nombreux, et dont l'organisation politique est moins hostile peut-être à notre race que la confédération proposée. Les ministres actuels ne nous ont ils pas appris à considérer le semblant de gouvernement local qu'ils nous proposent comme une protection suffisante pour tout ce qui nous est cher, et à accepter une minorité impuissante dans le gouvernement général parce que là les intérêts commerciaux seraient les seuls mis en jeu? Si cette proposition est juste, la constitution des Etats-Unis, avec la souveraineté du Bas-Canada reconnue, offre bien plus de securité encore pour nos institutions. notre langue et nos lois-oar la souvernineté des Etats implique leur conservation dans l'Etat, qui ne cède au gouvernement général qu'un nombre très restreint de pouvoirs. Oui, M. le Président, en proposant un changement de constitution, le ministère a commis une grave faute, et il n'a pas le droit de s'opposer à ce que le peuple de cette province envisage la question des changements possibles sous tous les aspects. Il y a six mois à peine, le Canada-français vivait heureux et confiant dans la garantie de la constitution actuelle. Aujourd'hui, il ne peut plus en être ainsi, tant que les changements proposés menacecont son existence comme race. (Ecoutez l écoutez l) Imposes-lui ces changements et vienne l'heure du danger, l'Angleterre s'apercevra, mais trop tard, qu'elle aura perdu ses plus loyaux sujets. Notre population aura appris que de deux maux il faut choisir le moindre, et que, entre la confédération et l'annexion, le moindre ne se trouve pas, malheureusement. avec la confédération. Avant de marcher à une boucherie certaine, le soldat se demandera pourquoi il va combattre, et si la constitution qu'il va défendre mérite le sacrifice de sa vie? Le jour où le soldat canadien-français se fera cette question, sera le dernier de la